

Séance du 05 juin 2008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 mai 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à M. le Maire, Mme Loupien-Suares à M. Aguerre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

OBJET : MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE - Implantation Plaine d'Ansot - Marché de travaux - Lot n° 3 : structure métallique, serrurerie - Attribution du marché

Madame GENTILI présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du 19 juillet 2007, vous avez approuvé le lancement du dossier de consultation des entreprises pour la réhabilitation et la restructuration de bâtiments sur le site de la Plaine d'Ansot en vue de la création du Muséum d'Histoire Naturelle et du Pôle environnemental et patrimonial. Vous avez dans le même temps autorisé M. le Député-Maire, d'une part à signer les marchés issus de la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autre part en cas d'appel d'offres infructueux sur un ou plusieurs lots à engager des discussions en vue de la passation de marchés négociés ainsi qu'à les signer.

La consultation des entreprises a été lancée le 12 septembre 2007 pour un montant total HT de travaux estimé à 1 400 000 €, valeur juin 2007.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 10 octobre 2007 pour procéder à l'ouverture des offres.

.../...

En ce qui concerne le lot 3 (structure métallique, serrurerie), les offres remises lors de l'appel d'offres étant nettement supérieures aux estimations, la voie de l'appel d'offres a été retenue pour la relance.

Les offres remises par les candidats à l'occasion de cette nouvelle procédure étant toujours supérieures aux estimations, la procédure a été déclarée infructueuse et il a été décidé de négocier avec les candidats ayant remis une offre.

A l'issue des négociations, le marché a été attribué par la commission d'appel d'offres réunie le 13 février 2008, à l'entreprise GOUDARD pour un montant de 61 060 € HT.

Je vous propose par conséquent :

- d'attribuer le marché à cette entreprise pour un montant de 61 060 € HT,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit marché ainsi que les éventuelles décisions de poursuite dans la limite des crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.